



LE PREFET DE LA REGION
AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE



LE PRESIDENT DU CONSEIL
REGIONAL



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR DE
L'ACADEMIE

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Aquitaine

AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME EN AQUITAINE

Volume I

SOMMAIRE

Préambule :

La nécessité d'un plan concerté, cohérent et pragmatique à l'échelle de l'Aquitaine

Titre 1

**La prévention et la lutte contre l'illettrisme :
un objectif national et régional partagé**

1. Eléments de définitions de l'illettrisme	page 8
2. Rappel du cadre juridique	page 8
3 La région Aquitaine reste confrontée à la problématique de l'illettrisme malgré de nombreux efforts entrepris depuis une vingtaine d'années	page 9

Titre 2

Les priorités Aquitaines du plan régional

QUATRE axes de développement

1 - Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire	page 13
2 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle	page 16
3 - Accompagner les jeunes en situation d'illettrisme dans leur insertion sociale et professionnelle	page 17
4 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion professionnelle (salariés – demandeurs d'emploi et entreprises)	Page 20

TROIS axes de moyens

1 - Développer les actions et animer le réseau régional sur les territoires Aquitains	page 23
2 - Renforcer la mission de coordination opérationnelle du Centre de Ressources Illettrisme	page 24
3 - Renforcer des actions de la mission "maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme" du rectorat de Bordeaux	page 25

Titre 3 :

La gouvernance du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

1 – Un comité de pilotage pour une animation partagée	page 26
2 – Un comité scientifique pour mutualiser et inventer	page 27
3 – L'évaluation et le bilan	page 27

Annexes 1 (Volume I)

Les fiches actions des actions présentées	page 29
--	----------------

Annexes 2 (Volume II)

- **Etat des lieux détaillé**
- **Fiches partenaires**
- **Méthodologie adoptée**
- **Composition des instances de pilotage et calendrier des travaux**

Envahis que nous sommes par les outils de communications modernes nous avons tendance à oublier une vérité déplaisante : nombre de nos compatriotes ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture, le calcul... bref, tout ce qui concourt à faire de nous des citoyens responsables.

Sans doute les chiffres varient sur l'ampleur d'une réalité difficile à saisir. Il n'empêche que le tableau n'est pas flatteur malgré tous les dispositifs mis en œuvre depuis plus de dix ans : plus de trois millions de personnes sont illettrées en France.

De ce point de vue, l'Aquitaine affiche des performances guère plus satisfaisantes. Les statistiques font état d'un taux d'illettrisme en ligne avec la moyenne nationale ; d'une répartition géographique qui épouse celle du développement économique aquitain; enfin, d'une étonnante égalité hommes femmes dans l'illettrisme alors qu'au niveau national les hommes l'emportent largement.

Faire reculer l'illettrisme doit être une priorité. Car l'illettrisme, toutes les statistiques le confirment, va de pair avec misère sociale, chômage, exclusion, absence de qualification professionnelle. Il y a deux fois plus d'illettrés parmi les bénéficiaires du RSA que dans la moyenne nationale. Et près de 40% des chômeurs reconnaissent avoir des difficultés pour lire ou écrire. Combattre l'illettrisme c'est donc réduire la précarité et favoriser l'insertion sociale.

C'est de ce constat qu'est né le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Aquitaine fruit de la collaboration entre le rectorat, la préfecture et la Région Aquitaine.

Son principal mérite, souligné à juste titre par le CESER il y a peu est de donner une cohérence à une multitude d'initiatives venues de multiples acteurs. « L'illettré, c'est du bois non travaillé », dit un proverbe. Avec le plan régional présenté dans les pages qui suivent nous disposons des bons outils pour accomplir la tâche qui nous attend.

Alain Rousset

Député de la Gironde

Président du Conseil régional d'Aquitaine

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche globale de prévention de l'illettrisme, l'académie de Bordeaux traduit clairement sa volonté d'inscrire la maîtrise de la langue au titre des priorités figurant dans son projet stratégique « Objectif 2015 ».

La réussite de tous les élèves implique une approche différenciée des publics à besoins particuliers mais elle suppose, avant tout, l'existence d'un réseau de personnes ressources ouvert sur les partenariats associatifs et institutionnels qui œuvrent aux côtés de l'Education nationale dans un engagement quotidien contre l'illettrisme des adultes et des jeunes, à l'instar des actions prioritairement menées par les enseignants intervenant en milieu carcéral.

Dans l'académie de Bordeaux, la prévention de l'illettrisme mobilise cadres et enseignants relevant de la scolarité obligatoire et prend appui sur les compétences inscrites dans le socle commun de connaissances et de compétences pour accompagner les élèves de la maternelle au collège et jusqu'aux Journées Défense et Citoyenneté qui permettent une évaluation précise des acquis des élèves dans le champ de la littéracie.

Evaluer, définir des parcours différenciés, mettre à disposition des outils adaptés pour accompagner l'action des maîtres, développer les pédagogies les plus efficaces pour développer les compétences langagières, c'est à ces objectifs que répondent les innovations pédagogiques développées et impulsées sur l'ensemble du territoire académique qui s'efforcent de répondre au plus près des besoins et des choix locaux. La mission académique a désormais pour mission d'évaluer ces innovations et d'aider à leur mutualisation.

La refondation de l'Ecole a positionné le 1er degré au cœur d'une politique éducative qui affirme sa volonté de donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités. La prévention de l'illettrisme s'inscrit pleinement dans cette mise en synergie des moyens qui vise à répondre, localement, aux difficultés rencontrées par les élèves et leurs familles. La mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux (PEDT) illustre clairement l'esprit de cette démarche.

C'est, forte de cet engagement de terrain, que l'académie de Bordeaux rejoint le plan régional de lutte contre l'illettrisme et s'inscrit pleinement dans une logique de partenariat qui favorise la complémentarité des acteurs et de leurs compétences dans une volonté de garantir la continuité des interventions en région Aquitaine.

Jean Louis Nembrini

Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine

7% de la population âgée de 18 à 65 ans est en situation d'illettrisme dans notre pays. Prévenir et lutter contre l'illettrisme, c'est engager un combat contre la fatalité de l'échec dans de nombreux domaines de la vie : éducation, social, culture, professionnel.

Ne pas maîtriser les savoirs de base expose davantage nos concitoyens au risque de l'exclusion, dans un contexte socio économique de plus en plus difficile, avec une exigence accrue d'adaptation aux différentes mutations de notre société.

La lutte contre l'illettrisme est déclarée « Grande cause nationale 2013 » : le gouvernement marque sa volonté de faire de cette action une priorité.

Chacun, dans notre pays, doit pouvoir acquérir les compétences fondamentales : c'est un enjeu majeur de réussite éducative, de cohésion sociale, de vitalité républicaine.

A l'instar de l'ensemble des régions françaises, l'Aquitaine est aujourd'hui dotée d'un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui couvre la période 2012-2015.

Ce plan constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs institutionnels (administrations, collectivités, associations, ...) de la région afin de les aider à faire reculer le fléau de l'illettrisme.

Dynamique, il a vocation à être mis en œuvre dans l'ensemble des départements de la région, au plus près des besoins des territoires : il sera actualisé et évalué de façon permanente.

Je remercie les signataires et acteurs de ce plan, qui témoignent ainsi de leur engagement pour cette grande cause nationale, au service de nos concitoyens.

Michel Delpuech

Préfet de la région Aquitaine
Préfet de la Gironde

La nécessité d'un plan concerté, cohérent et pragmatique à l'échelle de l'Aquitaine

L'ambition d'un plan régional est, à partir de l'existant et de la légitimité de chacun des acteurs à agir, de mettre en place une méthode de travail pérenne à partir d'un engagement sur trois années autour d'objectifs partagés et d'actions précises. Pour reprendre l'engagement de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (A.N.L.C.I.), il s'agit **de se réunir pour mieux agir en construisant une culture commune**. Ce plan engage ses signataires et leurs partenaires, mais ce n'est pas un document coercitif ni figé. C'est un outil de travail que les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme doivent progressivement s'approprier.

Ce plan a permis de répondre aux enjeux suivants :

- ✓ Analyser les besoins sur le territoire régional
- ✓ Définir des orientations stratégiques pour 3 ans, qui respectent les compétences de chacun des acteurs
- ✓ Clarifier et rendre lisibles les actions conduites par l'ensemble des acteurs en présence
- ✓ Engager les services de l'Etat, les collectivités territoriales et de l'ensemble des partenaires publics et privés
- ✓ Mobiliser les moyens nécessaires pour faire reculer l'illettrisme en Aquitaine.

Conformément aux termes du C.P.R.D.F.P.(Contrat de Plan Régional de développement des Formations Professionnelles) adopté en Aquitaine pour la période 2011-2014, l'élaboration de ce plan relève d'une démarche régionale, avec la participation des collectivités départementales et locales, elle favorise une dynamique de réseaux.

Il est piloté et co-construit par les services de l'Etat, le Conseil Régional et le Rectorat qui sont les principaux signataires de ce plan. Il s'inscrit dans la continuité du schéma régional Aquitaine pour l'accès de tous à la lecture, l'écriture et aux compétences de base précédemment élaboré par le conseil régional et les services de l'Etat.

Il prend en compte les orientations du « projet académique objectif 2015 » du Rectorat de l'académie de Bordeaux ainsi que les choix opérés dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2014.

Ce plan ne se substitue pas à ceux déjà existants sectoriellement mais il leur donne un cadre de référence cohérent autour de priorités partagées. Il doit permettre de conforter les actions mises en place, de les approfondir ou d'en définir de nouvelles en mobilisant les crédits de droit commun des différents acteurs et institutions, selon leurs compétences et le respect de leurs priorités budgétaires.

Titre 1

La prévention et la lutte contre l'illettrisme : un objectif national et régional partagé

Déclarée priorité nationale en 1998, la lutte contre l'illettrisme a été renforcée par différents dispositifs législatifs depuis les années 2000, traduisant ainsi la volonté des pouvoirs publics de relever le défi de l'illettrisme, qui touche plus de trois millions de personnes en France.

1/ Quelques éléments de définition de l'illettrisme

«L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour ces personnes, les difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps. Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs.»
(Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme 2003).

Cette définition distingue l'illettrisme de l'analphabétisme, qui caractérise l'incapacité complète à lire et à écrire par manque d'apprentissage et du français langue étrangère (FLE), qui concerne les adultes scolarisés dans la langue de leur pays d'origine.

Ce défi, posé à la société, implique d'assurer, en toute équité, l'accès de tous aux compétences de base et savoirs fondamentaux du lire, écrire, compter, indispensables à l'autonomie personnelle, à la citoyenneté et à l'insertion professionnelle durable. En effet, les conséquences de l'illettrisme sont nombreuses, tant pour les personnes concernées que pour l'économie régionale : les entreprises ont besoin de collaborateurs qualifiés, réactifs, capables de s'adapter aux mutations économiques et technologiques, à l'augmentation des normes et des procédures écrites.

2. Rappel du cadre juridique :

Depuis plusieurs années, la lutte contre l'illettrisme a fait l'objet de plusieurs recommandations; textes de loi, et autres documents juridiques, en particulier :

Recommandation du Parlement Européen et du Conseil européen du 18 décembre 2006 relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;

Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions (inscription de la lutte contre l'illettrisme dans le code du travail (art. 24) ;

Cadre national de référence réalisé par l'Agence nationale de la lutte contre

l'illettrisme (ANLCI), créée en 2000 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public ;

Loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ;

Loi 2006-396 du 31 mars 2006 relative à la création de l'Agence pour la Cohésion sociale et l'Egalité (ACSE), dont la vocation est de concourir à la lutte contre les discriminations, l'intégration des populations immigrées et la lutte contre l'illettrisme ;

Circulaire DGEFP du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle ;

Loi du 24 novembre 2009 relative à la formation tout au long de la vie ;

Plan de prévention de l'illettrisme du Ministère de l'Education nationale présenté en mars 2010.

Accord cadre signé le 4 février 2010 entre l'Etat, l'ANLCI et Pôle emploi qui porte en particulier sur la sensibilisation à l'illettrisme des conseillers de Pôle emploi ;

3 – La région Aquitaine reste confrontée à la problématique de l'illettrisme malgré de nombreux efforts entrepris depuis une vingtaine d'années.

Aujourd'hui encore, 7 % des adultes âgés de 18 à 65 ans, soit 2,5 millions de personnes rencontrent au plan national des difficultés graves pour accéder aux compétences de base (lecture-écriture-calcul), selon l'enquête de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Information Vie Quotidienne 2011). Ce chiffre était de 9% en 2004 La région Aquitaine, comme les autres régions, est confrontée à cette problématique, source potentielle d'exclusion sociale et professionnelle.

Selon une estimation réalisée à partir des résultats de l'enquête nationale INSEE/IVQ de 2004-2005 : 12 % de personnes âgées entre 18-65 ans et ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme en Aquitaine (soit 200 000 personnes)

Parmi ces personnes en situation d'illettrisme :

- Plus de la moitié ont plus de 45 ans ;
- 49 % sont des hommes (contre 59 % en France métropolitaine) ;
- 56 % ont un emploi, 7 % sont demandeurs d'emplois (11 % en France métropolitaine), 1 % en formation ou en inactivité (9 % en France métropolitaine), 11 % sont au foyer (8 % en France métropolitaine) et 12 % sont retraités (14 % en France métropolitaine) ;
- 60 % utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans ;
- 5 % sont des professions intermédiaires, 11 % des employés et 18 % des ouvriers ;
- 8892 élèves de plus de 16 ans sont sortis du système scolaire sans qualification : (Académie de Bordeaux : chiffres 2011) ;
- 27 % ont un niveau de formation Vbis-VI : (données prescripteurs Compétences clés DIRECCTE, chiffres 2011).

Au niveau national, parmi les personnes allocataires du RSA, la proportion des personnes en situation d'illettrisme est trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population concernée. En Gironde, l'enquête réalisée par le CREDOC en 2009 auprès des allocataires du RMI, révèle que 39% des personnes interrogées déclarent avoir des difficultés en lecture ou en écriture. 12% de ces personnes qualifient ces difficultés de très importantes.

En 2010, 4,1 % des jeunes aquitains sont repérés comme étant en grande difficulté face aux savoirs de base, la moyenne nationale étant de 5,1 % (données JDC).

Enfin on observe certaines disparités régionales avec un niveau d'illettrisme accru en Dordogne et en Lot-et-Garonne, et des spécificités régionales. Ainsi l'écart entre les hommes et les femmes est de 10 points plus élevé par rapport au niveau national. Une présentation détaillée est disponible dans le volume II du plan.

Face à cette situation et ces constats, les institutions publiques (services déconcentrés de l'Etat, rectorat, collectivités territoriales...) et privées (associations, organismes paritaires collecteurs agréés..) sont actives et conduisent des actions visant à mieux repérer les personnes en difficultés de lecture et d'écriture pour leur proposer une réponse adaptée (**cf. annexes dns le volume II du plan**) Cependant, le manque de coordination entre l'ensemble de ces acteurs est parfois préjudiciable à une efficacité accrue des actions développées.

En 2011, le Préfet de région, le Recteur et le Conseil Régional d'Aquitaine ont fait de la lutte contre l'illettrisme un des axes du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (2011-2014)

Extrait :

3.2 / Pour développer l'accès à la formation pour tous :

3.2.1 / Développer la lutte contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme, priorité nationale depuis la loi de lutte contre les exclusions de 1998, constitue l'une des missions fondamentales de l'école et s'inscrit dans le champ de la formation tout au long de la vie en visant l'accès de tous à la lecture, à l'écriture, aux compétences de base et s'appuie sur un cadre législatif et institutionnel étendu.

La loi du 24 novembre 2009, en renforçant le droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle, a mis en avant l'enjeu de la sécurisation des parcours professionnels. A ce titre, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels soutiendra, dès 2011, la mise en place d'actions de formation de base pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

Les récents travaux du Conseil d'Orientation pour l'Emploi sur cette thématique soulignent les enjeux nationaux et régionaux en matière de maintien dans l'emploi, de promotion sociale et de sécurisation des parcours professionnels, de lutte contre le chômage des Français en difficulté dans la maîtrise des compétences de base.

En Aquitaine, en 2009, suite aux travaux relatifs à l'élaboration du PRDFP, la Région a proposé la mise en place d'un schéma régional de développement des compétences clés partenarial, et a renforcé fortement son offre de formation en la matière.

Les enjeux principaux sont aujourd'hui :

- la démultiplication des actions de sensibilisation des acteurs du Service Public de l'Emploi Régional et plus globalement des acteurs de l'AIO pour faciliter le repérage et l'orientation des publics,

- la coordination de l'action de l'Etat (Préfet, Recteur), du Conseil régional, ainsi que de Pôle emploi dans le cadre des dispositifs ou programmes de formations aux compétences clés pour les salariés et les demandeurs d'emploi,

- l'accompagnement des partenaires sociaux et des OPCA dans la mise en place d'actions de sensibilisation, de repérage et de formation aux compétences de base/clés au profit des salariés,- l'inscription de la lutte contre l'illettrisme dans la programmation des instances régionales de concertation autour de la formation professionnelle (CCREFP).

Afin de répondre à ces enjeux, l'Etat (Préfet, Recteur) et le Conseil régional élaboreront un plan triennal de lutte contre l'illettrisme.

Ce plan sera copiloté par l'Etat et la Région et s'articulera avec le schéma porté par la collectivité régionale.

Titre 2

Les priorités du plan régional en Aquitaine

Le Plan régional de Prévention et de Lutte Contre l'Illettrisme en Aquitaine s'appuie sur 4 axes de développement et 3 axes de moyens

Les axes de développement

1 - Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire

- Consolider les actions en milieu scolaire
- Favoriser le dialogue avec les familles
- Accompagner les actions des associations

2 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle

- Mieux repérer les personnes en situation d'illettrisme et en risque d'exclusion
- Appuyer le rôle d'accueil et de repérage des structures associatives et/ou sociales

3 - Accompagner les jeunes en situation d'illettrisme dans leur insertion sociale et professionnelle

- Donner envie aux jeunes en relation avec leur projet social et professionnel, sensibiliser les acteurs en contact avec la jeunesse
- Accompagner les jeunes en alternance

4 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion professionnelle (salariés – demandeurs d'emploi et entreprises)

- Renforcer le repérage des personnes en situation d'illettrisme
- Proposer sur l'ensemble du territoire, une offre de diagnostic et d'évaluation des personnes pour accompagner leur formation
- Améliorer l'offre de formation « lutte contre l'illettrisme » et « compétences clés »
- Systématiser l'intégration des problématiques d'illettrisme dans les contrats d'objectifs et les ADEC (actions de développement de l'emploi et des compétences)
- Renforcer et développer la sensibilisation des branches professionnelles et des entreprises (directions, Drh...)

Les axes de moyens

1 - Développer les actions et animer le réseau régional sur les territoires Aquitains

- Mettre en place le réseau des acteurs aquitains de la PLCI
- S'associer aux Pactes Territoriaux d'Insertion mis en place par les départements (volet illettrisme)
- Mobiliser les services de l'Etat (Préfet – Recteur) et les services du CRA sur les territoires

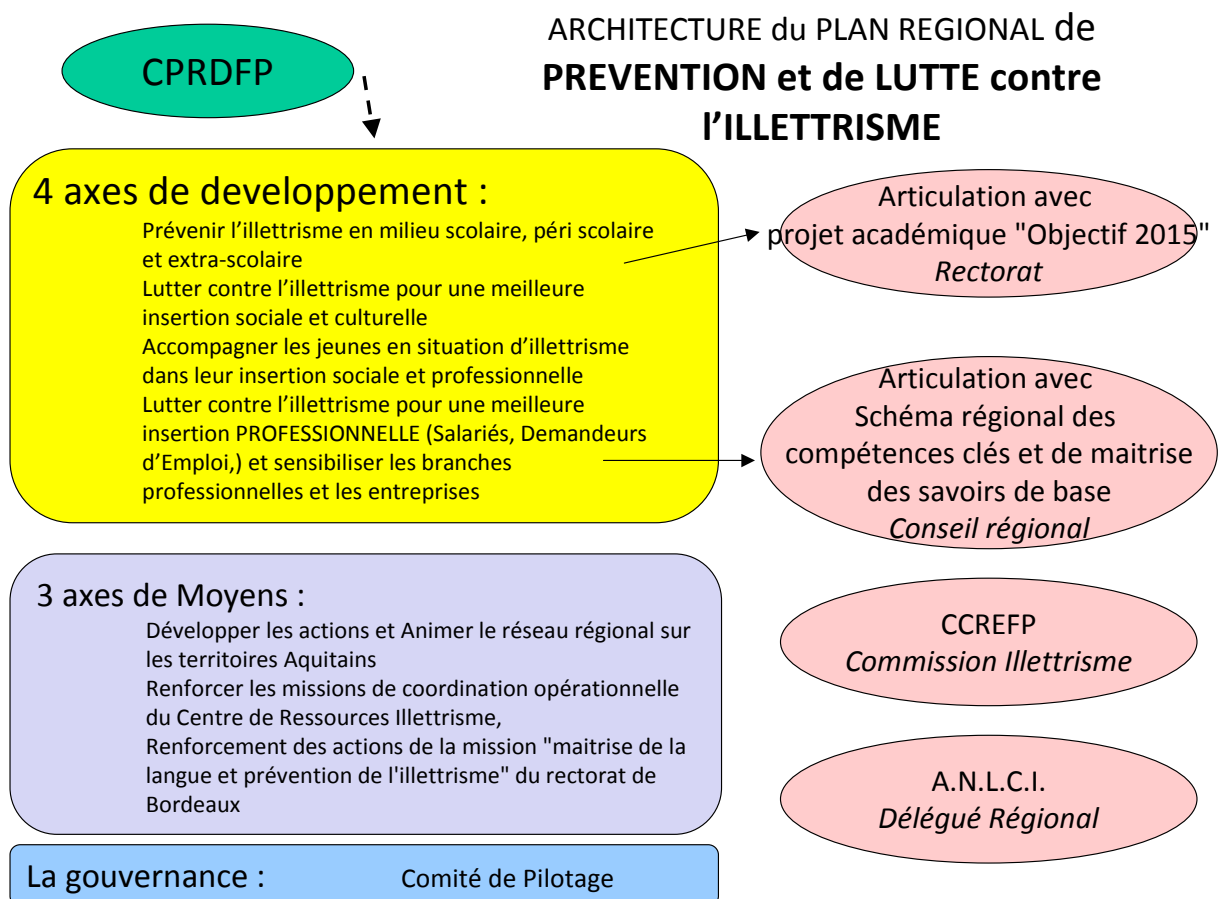
- Mettre en place et suivre les actions de diagnostic-évaluation et accompagnement des associations, centres sociaux,... premiers accueillants des personnes en situation d'illettrisme

2 - Renforcer la mission de coordination opérationnelle du Centre de Ressources Illettrisme

- Poursuivre le programme de professionnalisation et l'ouvrir à de nouveaux publics
- Mettre en place une fonction d'observation PLCI
- Mutualiser les actions et développer le « site portail » existant

3 - Renforcer des actions de la mission "maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme" du rectorat de Bordeaux

- S'appuyer sur les formations de proximité et les ouvrir à d'autres partenaires
- Développer les bonnes pratiques par la formation et la diffusion
- Renforcer et faire connaître les sites Prévention de l'illettrisme et maîtrise de la langue de l'Académie de Bordeaux.



Axe de développement n° :1

Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire

Avec les apprentissages premiers, la prévention de l'illettrisme commence dès le plus jeune âge. Elle est assurée en premier lieu par l'Education Nationale qui, outre son travail quotidien, a développé des actions et des dispositifs permettant de répondre à des situations variées. Le Rectorat favorise également l'intervention d'associations partenaires oeuvrant dans le champ périscolaire (Ligue de l'enseignement, apfée, AFEV...). Ces interventions peuvent participer à l'évitement du décrochage scolaire, favoriser le développement de la lecture et la proximité avec l'écrit. La prévention en faveur des jeunes doit également s'élargir au cercle familial dans la mesure où des adultes en difficulté de lecture et d'écriture ne peuvent accompagner de manière satisfaisante la scolarité de leurs enfants. Les adultes qui ont bénéficié de formations de base participent à la réussite scolaire de leurs enfants et renforcent leur propre capacité d'insertion. Il est donc enrichissant d'agir simultanément auprès des enfants et des parents pour favoriser un climat familial porteur. La coordination entre les dispositifs existants, à partir de l'école et autour d'elle, est à ce titre un enjeu majeur et doit permettre à différents acteurs de travailler en synergie, pour constituer une chaîne de solidarité éducative autour de l'enfant, pris dans sa globalité.

Action 1.1. Consolider les actions en milieu scolaire

Dans l'Académie de Bordeaux, l'Education Nationale scolarise 298 506 élèves dans le premier degré et 250 626 dans le second degré. Tous ces enfants et ces jeunes apprennent à lire et à écrire. Les performances de l'Académie sont, par ailleurs, globalement bonnes, et supérieures aux moyennes nationales à tous les niveaux d'évaluation et pour l'ensemble des examens. La maîtrise que chacun a de la lecture et de l'écriture s'apprécie, cependant, à des niveaux divers, et les professionnels de l'école savent que pour quelques enfants, cette maîtrise est fragile ou limitée et risque, par conséquent, d'être fragilisée par un parcours scolaire ou de vie lui-même chaotique ou trop éloigné de l'écrit. La réorganisation de l'Ecole autour du Socle Commun de Connaissances et de Compétences, évalué en trois paliers (CE1 – CM2 – 3^{ème}) vise en particulier à éviter cette fragilité et à doter chacun d'un niveau de maîtrise suffisant et stable. Mais cet objectif ne peut être atteint sans une réflexion pédagogique constante qui veille à impulser, évaluer et diffuser les bonnes pratiques d'enseignement, par exemple au travers des expérimentations. C'est dans cette réflexion que se trouve, entre autres, la possibilité d'intégrer l'hétérogénéité et la diversité des élèves, comme d'ailleurs dans la personnalisation des parcours. C'est enfin, et aussi, à cette meilleure intégration de la diversité que visent le développement du repérage et de son efficacité ainsi que la recherche d'une collaboration plus efficace encore entre les nécessités et les connaissances médicales et les réponses de la prise en charge pédagogique. Des formations organisées en commun par la médecine scolaire et les enseignants-formateurs, des prises en charge partagées et concertées dans le cadre des Projets d'Accueil Individualisé, des Projets Personnalisés de Scolarisation ou même des Programmes Personnalisés de Réussite Educative, participent en particulier à ce nécessaire développement qui doit trouver des partenaires et des relais chez les professionnels de santé hors de l'École.

- Assurer la maîtrise du Socle Commun de Connaissances et de Compétences

Le Projet Académique « Objectif 2015 » insiste, à travers les actions de l'Axe 1 sur la « maîtrise du Socle Commun de Connaissances et de Compétences » sur la mise en œuvre de l'enseignement et de l'évaluation par compétences et d'un accompagnement personnalisé de l'école primaire au lycée.

Les actions sont les suivantes :

1. Faire de la maîtrise de la langue française une priorité absolue et promouvoir les actions permettant de prévenir l'illettrisme.

2. Adapter les pratiques pédagogiques pour permettre une personnalisation des apprentissages.
3. Intégrer pleinement les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux objectifs des apprentissages.
4. Développer l'enseignement et l'évaluation par compétences.

- Poursuivre les démarches d'innovation/expérimentation entreprises dans les écoles pour mieux prendre en compte la diversité et l'hétérogénéité des élèves (Fiche 11)

Le développement du travail sur le socle commun, et celui des liaisons école-collège dans cette perspective, s'accompagnent de la poursuite des expérimentations dans le premier degré, dès la maternelle, et la diffusion des bonnes pratiques qui leur sont associées. Ces expérimentations sont nombreuses et diverses. Dans le cadre de la convention signée avec l'Université René Descartes elles s'appuient, par exemple, sur le renforcement du travail engagé dans les Réseaux Observatoire de La Lecture et sur leur évaluation, mais aussi sur l'expérimentation « pratiques langagières et prévention de l'illettrisme » menée en cycle 1 et 2 dans des écoles de l'Education Prioritaire et sur sa diffusion.

- Améliorer le repérage des enfants en difficulté (évaluation des apprentissages, plan santé langage) (Fiche 12)

Le développement des interactions entre enseignants/chefs d'établissement et médecine scolaire doit pouvoir rendre plus efficace l'intervention des médecins et l'accompagnement pédagogique des enfants. Un travail mieux concerté entre encadrement éducatif, médecine scolaire, et professionnels de santé, doit également être facilité. Il passe, entre autres, mais essentiellement par la sensibilisation et la formation des acteurs de l'Education Nationale.

Action 1.2. Favoriser le dialogue avec les familles.

Dans nombre de situations, et en particulier au plus jeune âge, une action simultanée auprès des enfants et des familles est susceptible de faciliter la prévention de l'illettrisme. A la fois parce que les adultes en difficulté avec la maîtrise de la langue sont souvent démunis lorsqu'il s'agit de suivre et d'accompagner la scolarité de leurs enfants, mais aussi afin d'aider à la familiarisation avec le monde de l'écrit.

Il paraît donc nécessaire non seulement d'optimiser les actions existantes et de mieux identifier les parents en situation d'illettrisme, mais aussi de poursuivre la recherche d'une meilleure association entre l'Ecole, et les parents. Cette voie, toujours difficile, doit pourtant être développée au sein de l'Education Nationale.

L'objectif doit être enfin de mieux irriguer la transmission des savoirs de base en agissant à la fois sur le vecteur de la parentalité et sur le vecteur de l'apprentissage de la maîtrise de la langue.

Développer le dispositif interministériel « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » (Fiche 1.3)

Il s'agit, au sein de l'institution scolaire, en développant le dispositif « la mallette des parents » ou tout dispositif qui s'en inspire, de promouvoir le dispositif interministériel « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ». Ce dernier point est essentiel. Puissant ferment d'intégration, ce dispositif qui doit s'articuler sur le terrain avec d'autres dispositifs et d'autres partenaires, mérite d'être soutenu afin que l'on puisse en accroître le nombre sur des territoires pertinents.

- Articuler l'action de l'école et l'ensemble des actions extra et périscolaires autour du parcours de l'enfant et de sa famille.

Il s'agit ici, de trouver chaque fois, en particulier dans la grande ruralité, en croisant les logiques de territoire et les logiques de public, l'échelle pertinente pour mobiliser les acteurs et permettre à l'École de mieux les connaître et les fédérer.

Action 1.3 - Accompagner les actions des associations

De nombreuses actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme sont développées dans un cadre associatif. Partant du principe que l'éducation est partagée entre différents partenaires (école, famille, structures socio-éducatives, associations sportives, sociales ou culturelles..), il est indéniable que la manière dont un enfant ou un jeune met à profit son temps en dehors des heures de classe est important pour sa réussite scolaire, pour son épanouissement et pour sa socialisation.

Parmi ces actions, un certain nombre a pour but de donner le goût de lire et d'écrire dès le plus jeune âge, d'agir aussi auprès d'adolescents en difficulté et d'adultes non lecteurs. On sait qu'un enfant familiarisé très tôt à la lecture aura plus de chances par la suite de suivre une bonne scolarité et d'acquérir un niveau culturel propice à son développement personnel, dans tous les aspects de sa vie privée et sociale. La lecture est structurante pour l'activité psychique, à commencer par celle de l'enfant, elle est à la base de la genèse de la pensée.

Certaines associations interviennent dans des lieux où le livre n'est pas présent, où les publics peuvent avoir leurs habitudes et s'y sentir en sécurité. La dimension ludique ou le partage des émotions que procurent par exemple les lectures à voix haute sont souvent privilégiés pour favoriser la rencontre avec la lecture et l'écrit ou remobiliser sur des savoirs fondamentaux.

Les initiatives, conduites en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire, sont nombreuses et peuvent mobiliser un partenariat diversifié et une pluralité d'acteurs : familles, écoles maternelles et primaires en temps scolaire et hors temps scolaire, réseau des assistantes maternelles (RAM), crèches, centres de loisirs, structures médico-sociales, centres sociaux. Ces structures constituent des lieux éducatifs où des actions autour du livre et de la lecture peuvent être proposées. Cela suppose une sensibilisation et une formation des professionnels et des bénévoles associatifs.

Ces initiatives sont cependant parfois peu identifiées sur les territoires. Il s'agit donc de les faire connaître et de les valoriser. Elles peuvent répondre à des objectifs différents mais complémentaires : de la lutte contre l'échec scolaire en tant que tel à la valorisation de compétences transférables dans la sphère scolaire. Elles s'intègrent, de plus, dans une pluralité de dispositifs qui nécessitent une mise en cohérence à une échelle territoriale déterminée pour une plus grande lisibilité pour les familles (cf fiche action 14).

Par ailleurs, ces actions reposent principalement sur l'implication des bénévoles. On peut observer deux mouvements, un épuisement relatif de personnes investies depuis longtemps et un potentiel de nouveaux bénévoles, notamment retraités, qui auraient envie de s'investir, mais qui ne sont pas formés. Il s'avère important de mobiliser les moyens nécessaires en faveur des associations pour leur permettre de recruter et de former de nouveaux bénévoles.

- Renforcer la prévention des risques d'illettrisme en valorisant les initiatives autour du livre et de la lecture auprès des enfants et des jeunes, en particulier sur les territoires prioritaires du milieu rural et urbain (fiche action 15).

Il s'agit d'identifier et de valoriser les initiatives existantes dans le domaine du livre et de la lecture, tout en sachant que le champ d'intervention est très large et que les actions ont lieu dans des lieux diversifiés.

- Sensibiliser les professionnels de l'animation aux enjeux de la lecture-écriture et à la prévention de l'illettrisme (fiche action 16).

Afin de permettre le développement de projets autour du plaisir de lire et d'écrire dans le cadre des accueils de loisirs, des centres sociaux, des maisons des jeunes et de la culture, des maisons pour tous..., la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs associatifs est essentielle.

Axe de développement n° 2

Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle

La mise en place d'actions de prévention et/ou de lutte contre l'illettrisme est indispensable qu'elle qu'en soit la finalité (insertion professionnelle – insertion sociale – insertion culturelle).

Si nous connaissons bien certains publics (demandeurs d'emploi, salariés, apprentis...), il n'en est pas de même pour tous et particulièrement ceux dont l'illettrisme est un frein à leur insertion culturelle, sociale, civique. et en particulier ceux qui se trouvent en rupture de vie. En l'absence de maîtrise des savoirs de base, l'accès aux dispositifs de remobilisation autour d'un projet de vie est largement compromis. Des actions pour ces publics aux besoins particuliers sont indispensables. L'accès de ceux ci aux dispositifs de droit commun doit également être favorisé.

Le volet repérage est une étape essentielle en ce sens qu'elle conditionne la réussite des actions qui seront mises en œuvre par la suite. Les structures d'accueil trouveront dans le CRI un référent leur permettant de mieux appréhender cette étape charnière. Il est important, dans chaque dispositif de repérage qui sera mis en route de réfléchir à l'accès de ces publics sur ces dispositifs.

Action 2.1 - Mieux repérer les personnes en situation d'illettrisme et en risque d'exclusion

Dans le cadre de chaque Pacte Territorial d'Insertion, les Conseils Généraux mettent en place des politiques de lutte contre l'illettrisme. Si elles ne le sont déjà, les acteurs s'attacheront à rendre complémentaire ces actions.

Si, en terme de formation, de prévention, la région Aquitaine a développé de nombreux dispositifs, il manque un outillage sur l'identification des personnes ayant des difficultés en terme d'illettrisme auprès des personnes et structures les recevant.

Chaque partenaire selon ses compétences, pourra mettre en place des actions adaptées aux publics à besoins particuliers. Le programme de professionnalisation renforcera son action en terme de formation des acteurs.

Action 2.2 - Appuyer le rôle d'accueil et d'évaluation des structures associatives et/ou sociales

Il existe, en Aquitaine, un fort maillage d'associations, de structures sociales dans lesquelles des personnes bénévoles assurent des fonctions de repérage et/ou de formation. Ce tissu associatif est indispensable afin de tisser des liens entre les personnes éloignées de l'offre de formation, et les plate forme d'orientation/évaluation existantes. Les signataires conviennent de maintenir ce réseau et de le renforcer par l'animation d'un réseau, et la professionnalisation de ces acteurs,

Il est à signaler que ces deux "actes", repérage d'un côté et orientation-évaluation, de l'autre, sont des maillons essentiels du retour vers l'emploi ou la vie sociale des publics les plus éloignés de l'emploi, qu'ils soient jeunes, salariés, demandeurs d'emploi

Axe de développement n° 3

Accompagner les jeunes en situation d'illettrisme dans leur insertion sociale et professionnelle

Il existe une corrélation entre la difficulté de s'insérer durablement dans la société et la faiblesse du niveau de qualification et plus encore du niveau de maîtrise des savoirs de base. Cela implique de mieux accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle. S'appuyer sur le projet professionnel comme vecteur de remédiation et de remobilisation permettra de susciter l'envie auprès des jeunes pour l'apprentissage des savoirs de base.

Action 3.1 – Donner envie aux jeunes en relation avec leur projet social et professionnel, sensibiliser les acteurs en contact avec la jeunesse.

Il existe une problématique propre aux 16-25 ans :

- dans la mesure où les jeunes n'ont pas toujours un projet professionnel identifié qui rende indispensable l'acquisition de savoirs de base, ceux-ci peuvent donc être dans une attitude d'évitement vis-à-vis de ce problème lorsqu'il est identifié et/ou de remise à plus tard d'une réponse. Une situation de difficulté face à l'écrit à l'instant T peut dégénérer en situation d'illettrisme à un instant T + 1.
- Les acteurs en lien avec la jeunesse sont multiples et n'ont pas nécessairement de contact entre eux. Les jeunes sont en quelque sorte partout et nulle part à la fois.

Les réponses proposées ne sont pas toujours adaptées à une problématique jeunes. La logique de type « identification du problème-prise de conscience-réponse institutionnelle » ne se vérifiant pas sur le terrain. Il faut donc travailler sur « l'envie », innover en proposant des stratégies de contournement. Il s'agit, de plus de multiplier les lieux et les occasions de convaincre les jeunes de s'inscrire dans une démarche d'acquisition des savoirs de base.

Il est donc nécessaire :

- D'optimiser les actions existantes ;
- De multiplier les acteurs sensibilisés à la problématique de l'illettrisme sur les territoires.
- De faire se rencontrer les acteurs et instaurer une culture commune en matière d'illettrisme
De soutenir l'action des structures de proximité et/ou de bénévoles qui n'entrent pas dans la logique de réponse à un marché public.
-De renforcer le suivi des jeunes détectés en situation d'illettrisme.

Pour cela, plusieurs propositions pourraient être mise en place :

- ***S'appuyer sur le Service civique en accompagnant les structures d'accueil sur la définition de contenus et sur les publics (fiche 3.1.)***
Le service civique peut constituer un levier intéressant de prévention de l'illettrisme par les pairs et une possibilité offerte à des jeunes en situation d'illettrisme de renouer avec l'acquisition de savoirs de base en fonction des exigences que la mission accomplie dans le cadre du service civique suppose.
- ***Renforcer le suivi des jeunes repérés lors des Journées Défense Citoyenneté (fiche action 3.2)***
Une fois la situation d'illettrisme repérée, il s'agit de mieux connaître le parcours dans lequel s'inscrit le jeune et de prévoir des modalités de suivi, en lien avec l'Education Nationale et les Missions Locales.

- *Développer les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans le champ culturel (Drac, Bibliothèques, médiathèques...) (fiche action 3.3)*
Les actions culturelles portées par la Drac, les bibliothèques, les médiathèques...peuvent constituer un outil d'accroche pertinent pour amener les jeunes vers des formations d'accès aux savoirs de base.
- *Irriguer le tissu d'accompagnement des jeunes (fiche action 3.4)*
En s'appuyant sur des réseaux professionnels et bénévoles déjà constitués sur les territoires ou en mobilisant des acteurs éducatifs sur un territoire donné, il s'agit de multiplier les occasions et les acteurs susceptibles de faire prendre conscience aux jeunes de s'inscrire dans une démarche d'accès aux savoirs de base.
- *Favoriser le développement de pratiques innovantes (fiche action 3.5)*
Cette action renvoie plus particulièrement à la nécessité d'accompagner et de trouver des financements adaptés pour les associations ne pouvant émerger sur des marchés publics.
- *Trouver des modes de communications innovants (sur le fond et la forme) (fiche action 3.6)*
Il apparaît indispensable que les outils de communication pour promouvoir la lutte contre l'illettrisme, tant sur le fond que sur la forme, soient pertinents pour toucher les jeunes, adaptés à leurs propres pratiques et conçus sur un registre non culpabilisant.

Action 3.2 – Faciliter l'entrée des jeunes en situation d'illettrisme dans le dispositif "EMPLOIS D'AVENIR"

Le nouveau dispositif "EMPLOIS D'AVENIR" s'adressent prioritairement à des jeunes de 16 à 25 ans (16-30 ans pour les jeunes handicapés), peu ou non qualifiés et sans emploi (niveau V et infra). Certains de ceux ci peuvent être en situation d'illettrisme, même s'ils ont des compétences techniques. L'objectif est de faciliter leur accès à une formation et à un emploi d'avenir visant leur insertion professionnelle.

Les partenaires s'engagent à faciliter le repérage, les évaluations/orientations et à mobiliser les dispositifs de formations lorsque cela sera nécessaire, selon les compétences de chacun.
Par ailleurs, il pourra être envisager la formation des tuteurs en la matière.

Action 3.3 - Accompagner les jeunes en alternance

Par les deux voies de l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation), plus de 21 000 jeunes accèdent, en Aquitaine, chaque année, à une qualification et à un emploi. Ce chiffre pourrait encore être accru si les jeunes rencontrant des difficultés particulières sur les savoirs de base pouvaient effectivement y accéder.

Pour favoriser ce développement, un travail spécifique doit être entrepris au niveau de chacune de ces voies d'insertion

- **Sous statut apprentissage**

Les jeunes en situation d'illettrisme, soit ne parviennent pas à entrer dans l'apprentissage, soit, s'ils y parviennent, échouent aux épreuves des examens et cela, alors qu'ils ont les compétences techniques nécessaires à l'accomplissement du métier auxquels ils se préparent.

En complément du travail déjà réalisé par les enseignants, Il faut favoriser la prise en compte réelle de cette difficulté le plus en amont possible (dans le dispositif Prépa, par exemple), mais également durant le déroulement du contrat. Des crédits dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage pourraient être mobilisés (fiche 3.8)

- **Sous statut contrats de professionnalisation**

La situation est la même pour les jeunes en contrat de professionnalisation

Il faut favoriser la prise en compte réelle de leurs difficultés en matière de savoirs de base durant le déroulement du contrat. Il convient pour cela de mettre en place un groupe de travail avec les partenaires sociaux et les Opca, pour envisager des solutions à cette problématique.(fiche 3.9)

Axe de développement n° 4

Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion professionnelle (demandeurs d'emploi –salariés et entreprises)

La mise en évidence des situations d'illettrisme en entreprise est largement liée aux transformations du marché du travail et à l'exigence de nouvelles compétences.

Là où autrefois les salariés illettrés pouvaient encore cacher leur situation en développant des stratégies de contournement, les évolutions technologiques auxquelles sont soumises les entreprises rendent souvent ces stratégies inopérantes et mettent désormais à jour ces situations.

Il en est de même pour les publics en recherche de premier emploi, pour lesquels cette difficulté dans les savoirs de base amènent le plus souvent leurs premiers échecs.

Quel que soit son statut (salarié, demandeur d'emploi, intérimaire...), de nombreuses possibilités de formation permettent aux adultes de pouvoir résorber leurs difficultés en matière de savoirs de base et de compétences clés.

Même s'il est possible d'améliorer l'offre de formation en la matière, la priorité doit être apportée à l'étape préalable de repérage puis à celle de l'orientation – évaluation – positionnement.

Action 4.1 - Renforcer le repérage des personnes en situation d'illettrisme (fiche 4.1)

Les situations d'illettrisme peuvent être révélées à plusieurs moments de la vie d'un actif (salarié ou demandeur d'emploi) :

- Au recrutement mais ce sont alors davantage les compétences techniques qui sont recherchées, la vérification de la maîtrise des savoirs de base est alors souvent négligée.
- Lors de l'arrivée de nouvelles technologies qui peuvent mettre en évidence ce qui avait jusque là été caché.
- Lors de la mise en place de démarche qualité, ou de certifications ISO qui implique nécessairement l'écriture de transmission d'informations...
- Lors de phases de reconversion à l'occasion desquelles des prestations proposées aux salariés peuvent être des révélateurs de ces situations.

Le plus souvent, quelle que soit la situation, les personnes adoptent des stratégies de contournement, afin de ne pas aborder avec les DRH, les chefs d'entreprises ou les conseillers des organismes prescripteurs ou formateurs, leurs difficultés en la matière.

Il est donc nécessaire de renforcer la formation au repérage du programme de professionnalisation et cette "étape" sera pleinement intégrée à la mise en place du réseaux des acteurs qui sera développée sur le territoire aquitain. Ces formations seront ouvertes à l'ensemble des personnes "rencontrant" quelque soit le statut des publics.

Action 4.2 - Offrir sur l'ensemble du territoire, une offre de diagnostic et d'évaluation des personnes pour accompagner leur formation (fiche action 4.2)

En Aquitaine, il existe deux dispositifs s'adressant à tout public qui permet le repérage, l'orientation et le positionnement :

Le DPLAI, qui s'adresse aux publics de l'agglomération bordelaise, porté par le CLAP Sud Ouest

La plate forme Syllabe, qui s'adresse aux publics de l'agglomération agenaise.

Le travail des praticiens de ces structures permet de proposer aux personnes en difficulté dans les savoirs de base la meilleure solution de formation en fonction de leur situation. Aujourd'hui, plus de 2 500 personnes sont accueillies chaque année.

Au cours de la durée du plan régional, il est nécessaire de renforcer cette offre et de la régionaliser. Cette action peut être développé, sous la coordination du Centre de ressources illettrisme, sous des formes diverses selon les départements. La coordination devant permettre un contenu égal sur l'ensemble du territoire à terme. Chaque financeur pourra participer à la mise en place de ce dispositif en fonction de ses compétences et de ses publics.

Action 4.3 – Améliorer l'offre de formation "lutte contre l'illettrisme" et "compétences clés" (fiche 4.3)

Pour ce qui concerne les jeunes et les demandeurs d'emploi, les principaux financeurs des programmes "compétences clés" et "maîtrise de savoirs de base" (la DIRECCTE pour l'Etat, et le Conseil Régional, auxquels l'AGEFIPH s'associe) poursuivront le travail entrepris à chaque lancement d'appel d'offre pour améliorer les contenus, la territorialisation et la professionnalisation des acteurs, à travers notamment les analyses partagées des remontées des besoins. Cela se fera, sous réserves des enveloppes budgétaires attribuées.

Pour les salariés, en appui sur les accords cadre signés au niveau national par l'ANLCL, des partenariats ont été développés avec les OPCA.

L'action des OPCA sur les territoires a, en outre, été encouragée par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, grâce auquel 29 projets nationaux d'acquisition du « socle commun de connaissances et de compétences » portés par les 23 OPCA et les FONGECIF ont été financés.

Ces actions visent les salariés peu qualifiés, les personnes en situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas les savoirs de base. Parmi, ces organismes, on trouve AGEFOSPME, OPCALIA, OPCA Transports, OPCAIM, UNIFORMATION, OPCALIM, OPCALIA PROPLETE, FAFIH et CONSTRUCTYS.

Action 4.4. - Systématiser l'intégration des problématiques d'illettrisme dans les contrats d'objectifs et les ADEC (actions de développement de l'emploi et des compétences) (fiche action 4.4)

Déjà plusieurs accords cadre conclus en Aquitaine par l'Etat et la Région avec des branches intègrent clairement la dimension formation de base.

Il s'agit particulièrement des secteurs suivants :

- Les Industries du textile, habillement, cuir,
- le secteur de l'aide à domicile,
- Les métiers du transports
- Le BTP,
- Le secteur médico-social
- Les métiers du spectacle vivant.
-

Les signataires s'engagent à poursuivre ce travail et à sensibiliser les branches professionnelles et leurs représentants.

Action 4.5 – Renforcer et développer le sensibilisation des branches professionnelles et des entreprises (directions, Drh...)(fiche action 4.5)

Lorsque des entreprises rencontrent des difficultés entraînant des licenciements. Les plans de sauvegarde de l'emploi sont l'occasion de repérer des salariés présentant des lacunes dans la maîtrise des savoirs de base qui les handicapent lourdement dans la perspective d'une future reconversion et dans la recherche d'un nouvel emploi.

Des secteurs sont particulièrement exposés comme les entreprises de propreté et plus généralement celles qui emploient des salariés peu qualifiés. Les OPCA et les DRH des entreprises doivent mieux cerner cette problématique et être en mesure de développer les actions plus pertinentes : c'est une logique de gagnant-gagnant qui doit être recherchée. Le préalable consiste en un repérage organisé et systématisé au sein de la structure. L'analyse des besoins du salarié doit être clairement identifiée. La prise en compte du projet personnel du salarié conditionne l'adhésion et la réussite à la remise à niveau. Le parcours de formation propre du salarié s'il s'intègre dans le projet global de l'entreprise sera en mesure de consolider une logique gagnant-gagnant et par là même l'efficacité du dispositif : il est souhaitable qu'un contrat d'objectif établi en liaison avec le responsable de formation formalise cette démarche.

Axe de moyens n° 1

Développer les actions et animer le réseau régional sur les territoires aquitains

Les signataires, dans le cadre du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, s'engagent à animer et développer les actions prévues dans ce plan selon les axes de moyens suivants :

Le développement du réseau régional des acteurs de la lutte contre l'illettrisme

Le renforcement de la mission opérationnelle du Centre de ressources illettrisme Aquitaine

Le renforcement des actions de la mission "maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme" du Rectorat de Bordeaux

L'ensemble de ces actions sera mené en complémentarité et mutualisation de l'ensemble des acteurs afin d'optimiser les dispositifs, et de partager les diverses expertises développées par les différents acteurs.

Axe de moyens 1.1 : Animer le réseau régional des acteurs sur les territoires Aquitains

Le déploiement du plan régional doit prendre appui sur l'ensemble des acteurs engagés dans l'action publique sur ce champ et qui, sur le territoire aquitain, peuvent contribuer à la résolution de ce défi sociétal. La lutte et la prévention de l'illettrisme doivent bénéficier de la mutualisation des moyens et de l'information afin de pouvoir être optimisée.

Les acteurs ayant participé à la construction du Plan Régional ont exprimé des attentes fortes. Il sera nécessaire de maintenir une mobilisation de tous au cours de la mise en œuvre du Plan et d'apporter un éclairage aux acteurs sur les réalisations, les résultats et les impacts de la politique régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme, mais également de permettre aux autres acteurs existants de s'intégrer dans ce maillage territorial

Au delà des acteurs institutionnels, des organismes de formation, des associations de bénévoles, des OPCA et des prescripteurs, il s'agit de rassembler l'ensemble des "têtes de réseaux, les structures ou collectivités recevant du public susceptible de faire l'objet de repérage et tout autre acteur dès lors qu'il sera identifié.

Axe de moyens 1.2 : Mobiliser les acteurs institutionnels des territoires

Dans le cadre de la Conférence des Exécutif, un travail concerté sur la lutte contre l'illettrisme a été entrepris et inscrit dans les Pactes territoriaux d'Insertion qui se mettent en place sur les 5 départements.

Dans le cadre du plan régional, les signataires souhaitent que soit mis en place, en accord avec les Conseils Généraux, des groupes de travail sur les territoires départementaux afin de développer les réseaux institutionnels et de mettre en cohérence les actions du plan et des collectivités locales.

Le plan régional sera, en 2013, présenté par les signataires, à l'ensemble des acteurs dans chaque département en collaboration avec les conseils généraux et les services départementaux de l'Etat.

La déclinaison départementale du plan permettra de développer les actions existantes, de les mettre en cohérence avec celles prévues dans le plan et d'identifier l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Axe de moyens n° 2

Renforcement de la mission de coordination opérationnelle du Centre de Ressources Illettrisme

Depuis 1992, le CLAP-SUD OUEST assure les fonctions de Centre de ressources Illettrisme (CRI). Celui-ci, à travers des actions développées au titre de l'évaluation-orientation ou de la mise en place de 11 centres documentaires sur les territoires aquitains a permis l'émergence d'un premier réseau d'acteurs en liaison étroite avec la déléguée régionale de l'Agence nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. Dans le cadre du plan, les signataires conviennent de renforcer les missions du C.R.I. qui deviendra la "plate forme de coordination technique" en Aquitaine. Pour se faire, il sera mis en place les actions suivantes:

Moyen 2.1 - Poursuivre le programme de professionnalisation et l'ouvrir à de nouveaux publics (fiche action 28)

Le programme de professionnalisation des acteurs mis en place en 2010 à destination des formateurs et des prescripteurs sera renforcé et s'ouvrira à de nouveaux acteurs (personnes "référentes" par exemple) et à de nouveaux financeurs. Dans ce cadre, un partenariat sera mis en place avec le rectorat

Moyen 2.2 - Mettre en place une fonction d'observation PLCI (fiche action 29)

Il est convenu qu'une fonction d'observation de la Prévention et de la Lutte contre l'Illettrisme soit développé. Il existe de nombreuses sources de données, mais il n'y a en la matière aucun recollement. Cette action sera mise en place en liaison avec l'Agence nationale de Lutte Contre l'Illettrisme et le Rectorat de Bordeaux

Moyen 2.3 – Mutualiser les actions et développer le « site portail » existant (fiche action 30)

Il s'agit de renforcer la fonction de mutualisation et de coordination du Centre de ressources, en développement notamment le portail "illettrisme-compétences clés" existant, par la mise en place d'un espace professionnel et d'un "grenier de documents et ressources numériques" mutualisés.

Titre 4 : Axe de moyens n° 3

Renforcement des actions de la mission "maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme" du rectorat de Bordeaux

La mission Maîtrise de la langue/Prévention de l'illettrisme s'est très largement développée autour d'un axe de formation aux moyens pérennes. Elle a développé une expertise qu'il conviendrait de mieux partager avec les différents acteurs du Plan Régional

Les assises académiques de l'illettrisme, comme les échanges liés à la rédaction de ce plan ont montré que, tout en poursuivant son développement à l'interne, la mission pouvait s'ouvrir à d'autres partenaires afin de mieux partager les expertises et faire connaître les bonnes pratiques.

Cette ouverture nécessite un engagement réciproque et suppose de développer le travail mené sur la diffusion : formation, expérimentations, innovations. L'ensemble doit pouvoir être mieux formalisé, mieux diffusé, et partant mieux connu de tous.

Moyen 3.1 – S'appuyer sur les formations de proximité et ouvrir des actions du Plan Académique de Formation aux partenaires de l'Education Nationale (formateurs des missions locales, personnels des JDC, PJJ)

Moyen 3.2 – Développer les bonnes pratiques par la formation et la diffusion

Moyen 3.3 : Renforcer et faire connaître les sites Prévention de l'illettrisme et maîtrise de la langue de l'Académie de Bordeaux

Titre 4 :

La gouvernance du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Moyen 4.1 – Un comité de pilotage, pour une animation partagée

Pour animer ce plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, il est mis en place, à la signature du plan, un comité de pilotage rassemblant les signataires du plan.

Ce comité de pilotage sera co-présidé par le Préfet de région, le Président du conseil régional et le Recteur de l'académie de Bordeaux

Il sera chargé

- d'assurer le suivi des actions définies,
- d'élaborer la stratégie,
- de mobiliser les moyens,
- d'établir le bilan des actions réalisées,
- de concevoir le système d'évaluation à mettre en place.

Si, au cours des trois années, de nouveaux signataires souhaitent s'associer au plan régional, ils seront intégrés de droit dans le comité de pilotage.

Afin d'assurer le déploiement et la mise en œuvre opérationnelle des décisions du comité de pilotage, un groupe "projet", composé de représentants des signataires du plan, de la chargée de mission régionale de l'ANLCl et du directeur du Centre de ressources Illettrisme est constitué. Le groupe projet pourra, selon les thématiques, faire appel à des experts ou mettre en place des groupes techniques de travail.

Moyen 4.2. – La chargée de mission Régionale de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCl)

Créée en octobre 2000, l'ANLCl est un espace de mobilisation et de travail où tous ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

Groupement d'intérêt public, structure souple réunissant partenaires publics et privés, elle organise le partage du travail, dans le cadre des compétences et champs d'intervention propres à chacun ; elle n'accorde pas de subventions, mais travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'actions qui conjugue les efforts de tous. Son organisation traduit la volonté de permettre à tous de participer aux prises de décision et de prendre part à une action commune.

La chargée de mission régionale de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCl), désigné-e- auprès du Préfet au sein de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Aquitaine (DRJSCS), anime et coordonne ce plan, conformément à la circulaire adressée par le Premier ministre aux Préfets de Région le 20 juin 2001.

Ses missions sont les suivantes (0,5 ETP) :

- Animer et coordonner les actions et initiatives des acteurs aquitains dans la Prévention et la lutte contre l'Illettrisme,
- Etre l'interlocuteur des services déconcentrés de l'Etat et des établissements publics impliqués dans la

- lutte contre l'illettrisme ;
- promouvoir, tant au niveau territorial que local, toutes les actions concourant à **mesurer, prévenir et agir** contre l'illettrisme et à **favoriser** l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.
- Contribuer à la mise à jour en continu de l'état des lieux des acteurs et des dispositifs.
- favoriser la fédération et l'optimisation des moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

Moyen 4.3. – Un comité technique, pour mutualiser et inventer

Un comité technique est constitué afin de poursuivre le travail entamé pour la réalisation du plan. Il permettra la mutualisation de l'information, de partager les expériences ou bilans. Véritable cheville ouvrière de la mise en réseau des acteurs du territoire, celui-ci sera élargi au fur et à mesure des acteurs qui rejoindront et partageront ce travail de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Aquitaine

Il sera composé des acteurs ayant déjà travaillé sur le plan et élargi aux structures existantes mais n'ayant pu se joindre au premier groupe de travail.

Citons, parmi les partenaires ayant participé aux premiers travaux :

Les signataires : Préfecture de région – Conseil régional d'Aquitaine – Rectorat de Bordeaux

Les services déconcentrés de l'Etat : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Direction Régionale des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse- Direction Interrégionale des services pénitentiaires - Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt -Direction Régionale des affaires culturelles - Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Le Conseil Economique, Social et Environnemental d'Aquitaine

Les partenaires institutionnels : l'ANLCL – Le bureau du service national – l'Agefiph – Pole Emploi

Les Conseils généraux : les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot & Garonne, et des Pyrénées Atlantiques-

Les partenaires sociaux et les opca et opacif

Les têtes de réseaux : l'ARML, la ligue de l'enseignement

Moyen 4.4 – L'évaluation et le bilan

La durée du plan est posée sur la durée du C.P.R.D.F.P., soit au 31 décembre 2014..Il sera mis en place sous l'impulsion du comité de pilotage, par le groupe projet des indicateurs permanents qui permettront d'établir le bilan qui sera intégré dans les travaux concernant le prochain Contrat de Plan Régional de développement des formations Professionnelles

Les indicateurs pourront notamment être les suivants :

- Suivi des données de contexte sur l'évolution du phénomène et les mutations des publics
- Suivi des données de réalisation du Plan : mise en place d'un tableau de bord rassemblant une sélection des indicateurs de suivi proposés pour chaque fiche action. Les indicateurs sélectionnés apportent une aide au pilotage et à la décision. Le tableau de bord est adapté aux besoins de ses utilisateurs. Il se focalise avant tout sur la gestion et la programmation du Plan.
- Le tableau de bord permet de proposer un bilan régulier au comité de pilotage régional du Plan.

Concernant l'évaluation, ses modalités en seront définies par le comité de pilotage.

L'ANLCI recommande la réalisation d'évaluation thématique sur des volets spécifiques du Plan. Pour la première génération du plan régional Aquitain une évaluation thématique portant sur la mise en réseau et la sensibilisation des acteurs pourrait être envisagée en 2013.

S'il est décidé de faire appel à des experts indépendants, le cahier des charges et les modalités de choix seront co-définis par les signataires du présent plan régional.

Fait à Bordeaux, le 20 Juin 2013

Michel DELPUECH
Préfet de la région Aquitaine
Préfet de la Gironde

Jean Louis NEMBRINI
Recteur de l'Académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine

Alain ROUSSET
Député de la Gironde
Président du Conseil Régional

Annexe 1

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme En Aquitaine

POUR FAIRE RECULER L'ILLETTRISME EN AQUITAINE

FICHES ACTIONS

Axe de développement n° :1 - Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire –

Fiches action n°1.1 à 1.6

Axe de développement n° :2 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle –

Axe de développement n° :3 – Accompagner les jeunes en situation d'illettrisme dans leur insertion sociale et professionnelle –

Fiches action 3.1 à 3.9

Axe de développement n° :4 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion professionnelle (demandeurs d'emploi –salariés et entreprises)–

Fiches action 4.1 à 4.5

Axe de développement n° : 1 - Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire – Fiche action n°1.1

Poursuivre les démarches d'innovation entreprises dans les écoles pour mieux intégrer la dimension maîtrise de la langue et prendre en compte la diversité et l'hétérogénéité des élèves

Objectif stratégique	Améliorer la réussite scolaire des élèves.
Constat préalable/état des lieux	Constats lors des inspections individuelles d'une insuffisante priorité donnée par les enseignants aux compétences langagières à l'école maternelle et à la maîtrise de la lecture et de l'écriture au cycle 2 ; prise en compte insuffisante de la diversité des élèves.
Actions à mener	Mettre en œuvre des modalités pédagogiques différentes grâce à des supports et des démarches innovantes : ateliers de langage spécifique avec forte différenciation de l'approche et individualisation en maternelle. Inscription de classes dans les ROLL. Conception de séquences intégrant systématiquement les compétences relatives à la maîtrise de la langue en cycle 2 dans toutes les disciplines.
Périmètre de l'action	
Public concerné	1 école primaire dans une circonscription + de 300 classes de l'académie inscrites dans le dispositif ROLL. Une dizaine d'enseignants répartis dans plusieurs circonscriptions pour le développement d'un outil de conception de séquences.
Territoire concerné	Département de la Gironde pour les dispositifs innovants. Dordogne et Pyrénées Atlantiques pour les ROLL.
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Eric SEGOUIN IEN 1 ^{er} degré, co-pilote de la mission académique prévention de l'illettrisme.
Partenaires	
Ressources à mobiliser	Conseillers pédagogiques de circonscription ; maître E de RASED.
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Compétences des élèves.
Evaluation de l'action	Dispositifs d'évaluation des acquis des élèves

Axe de développement n° : 1 - Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire – Fiche action n°1.2

Améliorer le repérage, le dépistage et les prises en charge des enfants en difficultés d'apprentissage à l'école maternelle

Objectif stratégique	favoriser le repérage des enfants en difficultés, par les enseignants de l'école maternelle
Constat préalable/état des lieux	Les enfants bénéficient de deux bilans de santé à l'école maternelle, à 3/4ans (PMI) et à 5/6ans (médecine scolaire). Les services qui réalisent ces examens ne sont pas en capacité de les effectuer pour 100% des élèves, d'autant que ces bilans réalisés en présence des parents sont longs et nécessitent parfois d'avoir recours à plusieurs professionnels : psychologues, maître spécialisé, orthophoniste, orthoptiste, centre de référence...En médecine scolaire 42% des enfants bénéficient d'un bilan de 5/6ans actuellement.
Actions à mener	Sensibiliser les enseignants de l'école maternelle au repérage de ces enfants- sensibilisation d'une durée de 3h
Périmètre de l'action	
Public concerné	Enseignants de l'école maternelle
Territoire concerné	5 départements de l'académie
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Médecins conseillers techniques et IEN maternelle
Partenaires	PMI, pole de pédopsychiatrie, centres de référence
Ressources à mobiliser	Enseignants de maternelles, médecins scolaires, infirmières scolaires, rased, psychologues scolaires
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre et pourcentage d'enseignants volontaires participants à la sensibilisation/ nombre d'heures de sensibilisation assurées
Evaluation de l'action	Nombre et pourcentage d'écoles participant au repérage en préalable aux bilans de santé

Axe de développement n° : 1 - Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire – Fiche action n° 1.3

Favoriser le dialogue avec les familles	
Objectif stratégique	Améliorer la réussite scolaire des élèves
Constat préalable/état des lieux	La scolarisation est fondée sur le principe de la coéducation. L'adhésion des familles aux valeurs de l'école et leur connaissance de l'institution scolaire favorisent la réussite de leurs enfants, donc de la maîtrise de la langue.
Actions à mener	Développer les dispositifs : - Mallette des parents - Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration
Périmètre de l'action	
Public concerné	Parents peu éduqués dont les enfants sont scolarisés dans des écoles et établissements de l'éducation prioritaire Parents issus d'une immigration récente
Territoire concerné	Territoires de l'éducation prioritaire, politique de la ville, territoires ruraux isolés
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Education nationale Education nationale + Préfecture (ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration)
Partenaires	Préfecture (DRJSCS)
Ressources à mobiliser	ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes de formations en Aquitaine • Nombre moyen de participants par groupe • Taux de passage du DILF/DELF et taux de succès Mallette des parents : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collèges et d'écoles concernés • Nombre de participants aux réunions
Evaluation de l'action	

Axe de développement n° : 1 - Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire – Fiche action n° 1.4

Articuler l'action de l'école et l'ensemble des actions extra et périscolaires autour du parcours de l'enfant et de sa famille

Objectif stratégique	Recenser et mobiliser toutes les ressources locales disponibles pour construire et organiser l'accompagnement de l'enfant et – si nécessaire – de sa famille.
Constat préalable/état des lieux	Hétérogénéité des ressources disponibles selon les territoires. Dans certains cas (souvent en milieu rural), il faut pouvoir structurer ou faire émerger des réponses suffisantes et cohérentes, dans d'autres, il faut éviter l'accumulation d'actions sans organisation et sans logique.
Actions à mener	<p>Premier temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer et choisir les échelles de territoires pertinents en s'appuyant sur l'expertise et les compétences de chaque partenaire. • Recenser et faire émerger les ressources disponibles. <p>Deuxième temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer et organiser les ressources autour d'un diagnostic individualisé. <p>Mettre en œuvre les réponses pertinentes à partir d'un diagnostic individualisé et en s'appuyant sur l'expertise de l'école.</p>
Périmètre de l'action	
Public concerné	Les enfants en grande difficulté et leur famille.
Territoire concerné	Région : choix de territoires expérimentaux puis développement.
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Rectorat, DRJSCS
Partenaires	Conseils généraux, collectivités locales, CAF, réseaux associatifs
Ressources à mobiliser	Professionnels de l'Education Nationale – associations – REAAP, CLAS - autres partenaires des collectivités. Moyens des collectivités locales et des établissements scolaires selon le territoire.
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires mobilisés - Nombre de bénéficiaires.
Evaluation de l'action	Evaluation des effets.

Axe de développement n° : 1 - Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire – Fiche action n° 1.5

Renforcer la prévention de l'illettrisme en valorisant les initiatives autour du livre et de la lecture	
Objectif stratégique	Dans un cadre non scolaire, stimuler le goût de la lecture, transmettre le plaisir de lire, favoriser l'approche de la littérature.
Constat préalable/état des lieux	Les initiatives sont nombreuses mais elles sont parfois mal repérées et nécessitent d'être valorisées. Elles ne sont pas toujours menées à l'échelle d'un territoire (une commune par exemple).
Actions à mener	- Valoriser les initiatives existantes – Permettre de poursuivre la mise en place d'actions de formation en direction des lecteurs bénévoles et développer les compétences des professionnels - Mobiliser, mettre en réseau les associations et les initiatives - Soutenir des actions en lien avec les outils numériques.
Périmètre de l'action	
Public concerné	Professionnels des associations et des collectivités, bénévoles.
Territoire concerné	Aquitaine, en particulier les territoires prioritaires
Modalités opérationnelles	
Pilotage	DRJSCS, Rectorat.
Partenaires	Associations, collectivités.
Ressources à mobiliser	A définir
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions proposées dans ce champ, y compris incluant le numérique.
Évaluation de l'action	Mobilisation des acteurs.

Axe de développement n° : 1 - Prévenir l'illettrisme en milieu scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire – Fiche action n° 1.6

Sensibiliser les professionnels de l'animation aux enjeux de la lecture-écriture et à la prévention de l'illettrisme	
Objectif stratégique	Sensibiliser et outiller les professionnels de l'animation pour qu'ils contribuent à la prévention de l'illettrisme à travers des activités autour du livre et de la lecture.
Constat préalable/état des lieux	Les animateurs sont souvent pour les enfants et les jeunes auprès desquels ils travaillent des modèles d'identification forts. Leur rapport à la langue, aux apprentissages, la qualité de la communication orale qu'ils développent au quotidien dans l'exercice de leur métier peuvent jouer un rôle important en matière de positionnement des jeunes sur ce champ. La proximité relationnelle et l'écoute dont ils bénéficient souvent peuvent contribuer à l'évolution positive des représentations et des postures de jeunes parfois « fâchés » avec la langue écrite.
Actions à mener	Organiser des journées de sensibilisation et de formation à destination des organismes de formation et des organisateurs d'accueils périscolaire ou de loisirs.
Périmètre de l'action	
Public concerné	Professionnels des associations et des collectivités, organismes de formation dans le champ de l'animation.
Territoire concerné	Territoire expérimental
Modalités opérationnelles	
Pilotage	DRJSCS.
Partenaires	Rectorat , Réseaux lecture, collectivités, associations, CRI, CNFPT, DDI
Ressources à mobiliser	A définir.
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation/formation.
Evaluation de l'action	Intégration de la thématique dans des contenus de formation.

Axe de développement n° : 3 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle Fiche action n° 3.1

Service civique

Objectif stratégique	Utiliser le service civique dans la lutte contre l'illettrisme dans une logique de prévention les pairs.
Constat préalable, état des lieux	Le service civique est amené à se développer dans les prochaines années. A l'heure actuelle peu de jeunes en situation d'illettrisme sont volontaires et peu d'action de volontariat autour de la problématique de l'illettrisme sont proposées aux jeunes.
Actions à mener	Accompagner les structures d'accueil sur les publics et la définition de contenus.
Périmètre de l'action	
Public concerné	Structures d'accueil et jeunes volontaires.
Territoire considéré	L'Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	DRJSCS
Partenaires	DDI, EN, AFEV et autres associations.
Ressources à mobiliser	Agence du service civique.
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre de jeunes en situation d'illettrisme avec un agrément aquitain Nombre de jeunes ayant une mission en lien avec l'illettrisme.
Evaluation de l'action	A définir

Axe de développement n° : 3 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle – Fiche 3.2

Renforcer le suivi post Journées défense Citoyenneté	
Objectif stratégique	Renforcer l'expertise des acteurs de l'éducation nationale et des personnels chargés de la passation, sur les tests des JDC. Renforcer le suivi des jeunes repérés en situation d'illettrisme lors des JDC.
Constat préalable, état des lieux	Les jeunes repérés sont signalés à l'EN ou aux ML mais il est difficile actuellement de connaître avec précision le nombre de jeunes pour qui une solution aura été mise en place ainsi que la nature de cette solution.
Actions à mener	Suivi de cohorte, JDC de proximité, partage d'analyse des résultats, formations communes personnels des JDC et personnels de l'éducation nationale.
Périmètre de l'action	
Public concerné	Les jeunes ayant effectué leur JDC, jeunes scolarisés.
Territoire considéré	Territoires à cibler en fonction des résultats des JDC
Modalités opérationnelles	
Pilotage	JDC
Partenaires	Services de la Défense, EN, ARML
Ressources à mobiliser	Etablissements scolaires, formateurs de la mission maîtrise de la langue, personnels des JDC, conseillers des missions locales
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Pourcentage de jeunes d'une cohorte suivis sur une période d'un an.
Evaluation de l'action	Evolution des résultats

Axe de développement n° 3 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle – Fiche Action 3.3

Développer les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans le champ culturel (Drac, Bibliothèques, médiathèques...)	
Objectif stratégique	Actions culturelles comme outil d'accroche
Constat préalable, état des lieux	La culture peut être un bon outil d'accroche pour amener le jeune vers des formations d'accès au savoir de base
Actions à mener	Travailler en partenariat avec les acteurs du champ culturel
Périmètre de l'action	
Public concerné	Tout public, en particulier les jeunes de 16 à 25 ans
Territoire considéré	Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	DRAC
Partenaires	Collectivités territoriales, Rectorat, DRJSCS, associations
Ressources à mobiliser	A définir
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires mobilisés
Evaluation de l'action	Nombre d'actions mises en place

Axe de développement n° 3 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle – Fiche Action 3.4

Irriguer le tissu d'accompagnement des jeunes	
Objectif stratégique	Multiplier les occasions et les acteurs susceptibles de faire prendre conscience aux jeunes de s'inscrire dans une démarche d'accès aux savoirs de base. Permettre aux acteurs de la jeunesse de se rencontrer et d'échanger sur les problématiques d'illettrisme.
Constat préalable, état des lieux	Les jeunes sont potentiellement en contact avec des acteurs multiples : éducateurs sportifs, assistants sociaux, gendarmes, responsables associatifs ou religieux. Le message non entendu par l'un peut trouver un écho exprimé par un autre.
Actions à mener	Sensibiliser les acteurs en contact avec la jeunesse sur la problématique de la jeunesse en privilégiant une approche territoriale autour de réseaux déjà constitués (CEL, CLSPD, CUCS...) plutôt qu'une approche professionnelle qui ne permet pas ensuite aux acteurs de continuer à travailler ensemble.
Périmètre de l'action	
Public concerné	Acteurs en lien avec la jeunesse, bénévoles et professionnels.
Territoire considéré	Territoires volontaires en Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	DRJSCS
Partenaires	Collectivités locales, Têtes de réseaux associatifs, sous-préfectures
Ressources à mobiliser	A définir
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre de sessions de sensibilisation organisées Nombre de personnes « formées »
Evaluation de l'action	Mobilisation des acteurs.

Axe de développement n° : 3 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle – Fiche Action 3.5

Favoriser le développement de pratiques innovantes	
Objectif stratégique	Accompagner méthodologiquement et financièrement le développement d'actions de proximité mises en place par le secteur associatif
Constat préalable, état des lieux	Le secteur associatif développe de nombreuses actions qui concourent à la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Cependant ces actions de par leur taille et leur structuration ne sont pas en mesure de candidater à des marchés publics.
Actions à mener	Trouver de nouveaux modes de financement qui s'appuient sur une logique de conventionnement ou de réponse à appel à projet
Périmètre de l'action	
Public concerné	Les associations qui travaillent avec un public jeune.
Territoire considéré	Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Partagé
Partenaires	DRJSCS, DIRECCTE, CRA, EN
Ressources à mobiliser	Crédits DIRECCTE, CRA, Collectivités territoriales, Fondations, FSE
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre de projets financés
Evaluation de l'action	Qualité et impact des projets mis en œuvre.

Axe de développement n° : 3 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion sociale et culturelle – Fiche Action 3.6

Trouver des modes de communications innovants

Objectif stratégique	Mettre en place des outils de communication qui « parlent » davantage aux jeunes.
Constat préalable, état des lieux	Les outils de communication existants sont très institutionnels, parfois un peu stigmatisant ou culpabilisant pour les jeunes.
Actions à mener	Travailler avec des communicants ou des jeunes eux mêmes pour mettre en place des actions de communications qui aient un impact plus important sur les jeunes et leurs familles.
Périmètre de l'action	
Public concerné	Les jeunes de 16 à 25 ans
Territoire considéré	Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	A définir
Partenaires	DRJSCS, DIRECCTE, JDC, ARML, CRA
Ressources à mobiliser	A Définir
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nouveaux outils déployés.
Evaluation de l'action	Enquête auprès des jeunes s'inscrivant dans des formations d'accès aux savoirs de base.

Axe de développement n° : 3 – Accompagner les jeunes en situation d'illettrisme dans leur insertion sociale et professionnelle – Fiche Action 3.7

Accompagner les jeunes sous contrat « Emplois d'Avenir »

Objectif	Permettre à des jeunes ayant des difficultés avec les savoirs de base d'accéder à un emploi dans le secteur non marchand et à une formation professionnelle qualifiante.
Constat préalable/Etat des lieux	Les jeunes ayant ce type de difficultés risquent d'échouer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation et ce, alors même qu'ils ont les compétences techniques nécessaires à l'accomplissement du métier qu'ils envisagent.
Actions à mener	Favoriser la prise en compte réelle de cette difficulté le plus en amont possible dans les dispositifs de préformation mis en place par les organismes de formation. Envisager la formation et le suivi du tutorat du jeune en Emplois d'avenir.
Périmètre de l'action	
Public concerné	Jeunes présentant des difficultés avec les savoirs de base.
Territoire considéré	Aquitaine.
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Etat/Région.
Partenaires	ARML/Pôle Emploi/OPCA/CRI/organismes de formation.
Ressources à mobiliser	A définir entre tous les financeurs potentiels, en fonction des compétences de chacun
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre de jeunes repérés et pris en charge dans ce cadre.
Evaluation de l'action	Assurer un suivi de ces jeunes jusqu'à l'issue du contrat pour apprécier leurs résultats.

Axe de développement n° : 3 – Accompagner les jeunes en situation d'illettrisme dans leur insertion sociale et professionnelle – Fiche Action 3.8

accompagner les jeunes sous statut d'apprentissage

Objectif	Permettre à des jeunes ayant des difficultés avec les savoirs de base d'accéder à l'apprentissage
Constat préalable/Etat des lieux	Les jeunes ayant ce type de difficultés soit ne parviennent pas à entrer dans l'apprentissage, soit, s'ils y parviennent, échouent aux épreuves des examens et ce alors même qu'ils ont les compétences techniques nécessaires à l'accomplissement du métier auquel ils se préparent.
Actions à mener	favoriser la prise en compte réelle de cette difficulté le plus en amont possible (dans le dispositif Prépa par exemple) mais aussi pendant le déroulement du contrat d'apprentissage au sein du CFA
Périmètre de l'action	
Public concerné	jeunes présentant des difficultés avec les savoirs de base
Territoire considéré	Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Etat/Région
Partenaires	CFA, CRI
Ressources à mobiliser	crédits dans le cadre du COM apprentissage
suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	nombre de jeunes repérés et pris en charge dans ce cadre
Evaluation de l'action	assurer un suivi de ces jeunes jusqu'à l'issue du contrat pour apprécier leurs résultats

Axe de développement n° : 3 – Accompagner les jeunes en situation d'illettrisme dans leur insertion sociale et professionnelle - Fiche Action 3.9

accompagner les jeunes en contrats de professionnalisation

Objectif	Permettre à des jeunes ayant des difficultés avec les savoirs de base d'accéder à un contrat de professionnalisation
Constat préalable/Etat des lieux	Les jeunes ayant ce type de difficultés soit ne parviennent pas à bénéficier d'un contrat de professionnalisation, soit, s'ils y parviennent, échouent dans la formation et ce alors même qu'ils ont les compétences techniques nécessaires à l'accomplissement du métier auquel ils se préparent.
Actions à mener	favoriser la prise en compte réelle de cette difficulté dans le cadre du contrat de professionnalisation
Périmètre de l'action	
Public concerné	Jeunes présentant des difficultés avec les savoirs de base
Territoire considéré	Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Etat/Région
Partenaires	OPCA/CRI/organismes de formation
Ressources à mobiliser	crédits OPCA (par une réelle prise en compte de cette difficulté dans les formations financées dans le cadre du contrat de professionnalisation)
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	nombre de jeunes repérés et pris en charge dans ce cadre
Evaluation de l'action	assurer un suivi de ces jeunes jusqu'à l'issue du contrat pour apprécier leurs résultats

Axe de développement n° : 4 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion professionnelle (demandeurs d'emploi –salariés et entreprises)– Fiche Action 4.1

repérage des personnes en situation d'illettrisme

Objectif	Favoriser une réelle détection des situations d'illettrisme tant pour l'accès à l'emploi que pour le maintien dans l'emploi
Constat préalable/Etat des lieux	Les situations d'illettrisme ne sont pas toujours repérées soit à cause d'une volonté de camouflage de l'intéressé soit, et c'est souvent le cas, par un manque d'outillage sur ce sujet de la part des opérateurs chargés du suivi de ces personnes. L'absence de prise en compte de cette problématique est souvent rédhibitoire pour l'évolution de la personne qui en est victime
Actions à mener	Développer des actions de formation au repérage tant des structures d'accueil que des personnes en contact avec les salariés (DRH, OPCA....)
Périmètre de l'action	
Public concerné	Prévoir deux entrées: une pour les publics demandeurs d'emploi et une pour les publics salariés.
Territoire considéré	Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Etat/Région
Partenaires	Pole Emploi, Missions locales, Cap emploi, OPCA, CRI, Départements
Ressources à mobiliser	Crédits dédiés à la formation des opérateurs de la Formation Professionnelle, crédits issus de la collecte des entreprises, Moyens dédiés par Pole Emploi
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes formées au repérage
Evaluation de l'action	assurer un suivi auprès des personnes repérées pour identifier le bénéfice de ces formations

Axe de développement n° : 4 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion professionnelle (demandeurs d'emploi – salariés et entreprises)– Fiche Action 4.2

diagnostic et évaluation préalable à l'entrée en formation d'illettrisme

Objectif	développer une offre de prestation d'évaluation des situations d'illettrisme sur l'ensemble du territoire aquitain
Constat préalable/Etat des lieux	Si la détection des situations d'illettrisme est bien nécessaire, elle n'est toutefois pas, à elle seule, suffisante; en effet, il convient ensuite d'identifier et de préciser le niveau auquel se situe la personne concernée, afin que les suites de parcours qui vont lui être proposées prennent bien en compte la réalité de ses difficultés
Actions à mener	Mise en place sur l'ensemble du territoire régional de prestations d'évaluation des situations d'illettrisme ouvertes soit directement aux personnes concernées soit aux prescripteurs
Périmètre de l'action	
Public concerné	il peut s'agir aussi bien de demandeurs d'emploi que des salariés
Territoire considéré	Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Etat/Région/Départements
Partenaires	Pole Emploi, Missions locales, Cap emploi, OPCA, CRI
Ressources à mobiliser	Région, départements, FSE, crédits issus de la collecte des entreprises, collectivités territoriales
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	nombre de sites mis en place. Nombre de bénéficiaires des prestations d'évaluation
Evaluation de l'action	assurer un suivi auprès des personnes bénéficiaires de ces prestations pour en apprécier le bénéfice

Axe de développement n° :4 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion professionnelle (demandeurs d'emploi – salariés et entreprises)– Fiche Action 4.3

Renforcer et améliorer l'offre de formation

Objectif	rendre complémentaire et le plus pertinent possible l'ensemble des actions actuellement menées en formation sur l'illettrisme
Constat préalable/Etat des lieux	Les actions de lutte contre l'illettrisme sont mise en œuvre par plusieurs partenaires distincts, chacun mettant en œuvre son action au regard des cadres qui sont les siens
Actions à mener	Mise en place d'une instance de concertation rassemblant l'ensemble des financeurs de la FP/illettrisme afin, sans remettre en cause la compétence de chacun, d'optimiser l'offre de formation dans ce domaine
Périmètre de l'action	
Public concerné	Jeunes et Adultes en recherche d'emploi / Travailleurs handicapés / salariés
Territoire considéré	Aquitaine
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Etat/Région/Pole Emploi
Partenaires	organismes de formation, CRI
Ressources à mobiliser	Selon les orientations budgétaires déterminées par chaque partenaire
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	évolution des cartes de FP Lutte contre l'illettrisme
Evaluation de l'action	à mener avec les opérateurs chargés de l'accueil ainsi que par les structures retenues pour assurer les évaluations des situations d'illettrisme

Axe de développement n° :4- Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion professionnelle (demandeurs d'emploi – salariés et entreprises)– Fiche Action 4.4

intégrer les problématiques d'illettrisme dans les ADEC et les contrats d'objectifs

Objectif	au travers des moyens financiers mis en œuvre par l'Etat/la Région et les OPCA (pour le compte des branches professionnelles), imposer cette prise en compte
Constat préalable/Etat des lieux	Les contrats d'objectifs et les ADEC prennent déjà en compte les publics les moins qualifiés sans pour autant (sauf exception) nommer précisément les situations d'illettrisme. Il s'agit là d'être directif et d'inscrire ce sujet comme fondamental.
Actions à mener	Lors des discussions préalables à un nouvel ADEC et/ou contrat d'objectif ou à l'occasion du renouvellement, prévoir de bien inscrire ce sujet et si possible préidentifier la situation propre à la branche sur ce sujet.
Périmètre de l'action	
Public concerné	Etat/Région/OPCA/Branches professionnelles
Territoire considéré	Sectoriel
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Etat/Région/OPCA
Partenaires	entreprises, CRI
Ressources à mobiliser	dans le cadre des moyens mis en œuvre pour les ADEC
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	nombre de salariés effectivement formés sur ces sujets
Evaluation de l'action	point à faire annuellement à l'occasion des comités de pilotage

Axe de développement n° : 4 - Lutter contre l'illettrisme pour une meilleure insertion professionnelle (demandeurs d'emploi – salariés et entreprises)– Fiche Action 4.5

Sensibilisation des entreprises

Objectif	favoriser la prise de conscience des entreprises sur la réalité de la situation de l'illettrisme
Constat préalable/Etat des lieux	les responsables d'entreprises n'ont pas toujours connaissance des situations d'illettrisme dont sont victimes certains de leurs salariés. Ces situations peuvent être cause de difficulté dans le travail mais aussi pour d'éventuelles progressions du salarié dans l'entreprise.
Actions à mener	Il faut renforcer et développer la sensibilisation des responsables d'entreprises sur ces sujets
Périmètre de l'action	
Public concerné	Entreprises – clubs – DRH -
Territoire considéré	Sectoriel
Modalités opérationnelles	
Pilotage	Etat/Région/OPCA/CRI
Partenaires	Entreprises
Ressources à mobiliser	Selon les partenaires
Suivi de l'action	
Indicateurs de suivi	nombre de responsables d'entreprises ayant bénéficié d'une telle action
Evaluation de l'action	évolution des comportements dans le cadre de l'élaboration des plans de formation (à mener avec les OPCA)